

NON à l'initiative de l'UDC « pour les familles »

De quoi s'agit-il ?

L'initiative populaire de l'UDC « Initiative pour les familles: déductions fiscales aussi pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants » demande que les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants bénéficient d'une déduction fiscale au moins égale à celle accordée aux parents qui confient la garde de leurs enfants à des tiers. Ce texte constitue une réaction à la révision de l'imposition de la famille qui, depuis 2011 prévoit une déduction pour enfant de 251 francs et une déduction d'un montant maximal de 10'100 francs lorsque leur garde est confiée à des tiers. Ces possibilités d'allègement ont été aménagées pour remédier à la double pénalisation des familles qui confient la garde de leurs enfants à l'extérieur: d'une part, les frais de la garde extrafamiliale et d'autre part, le fardeau fiscal plus élevé en raison d'une activité professionnelle plus conséquente.

L'UDC prétend que cette possibilité de déduction constitue une discrimination fiscale des parents qui renoncent à une activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants. Elle demande donc, une « prime au foyer », soit une incitation fiscale pour les parents qui choisissent de garder les enfants au sein du cercle familial et renoncent ainsi à une activité professionnelle. Le Conseil fédéral recommandé son rejet, à l'image du Conseil national (par 110 voix contre 71) et du Conseil des Etats (par 26 voix contre 17 et deux abstentions).

Position de l'alliance

L'alliance interpartis « Non à l'initiative pour les familles de l'UDC » dénonce l'initiative pour les raisons suivantes :

- Chaque famille doit pouvoir déterminer librement de son organisation – indépendamment de considérations fiscales. En introduisant une **prime aux foyers traditionnels**, l'initiative va inciter les femmes à abandonner la vie active pour rester à la maison et garder les enfants, favorisant les familles qui n'ont pas besoin d'un deuxième salaire pour vivre par rapport à celles où les deux parents travaillent et confient la garde de leurs enfants à des tiers. Malgré ce que prétend l'UDC, il ne sera pas mis fin à une injustice. Son initiative introduit, au contraire, une nouvelle inégalité de traitement.
- D'un **point de vue économique**, il est bien plus judicieux que les deux parents puissent poursuivre leur activité professionnelle. L'économie suisse a besoin d'hommes et de femmes bien formés. Que l'UDC, qui ne rate jamais une occasion d'exprimer sa volonté de réduire le volume de la main d'œuvre étrangère en Suisse, lance une initiative qui aura pour conséquence d'éloigner les femmes du marché du travail relève ainsi de l'absurde.
- Les **implications financières** de l'initiative seraient massives: les pertes de recettes fiscales de coup de pouce aux familles aisées sont ainsi estimées à quelque 1,4 milliard de francs par année pour la Confédération, les cantons et les communes. Avec - pour conséquence - une réduction généralisée des prestations publiques. Il faut également compter avec des pertes supplémentaires puisque le parent qui restera à la maison ne sera plus salarié et ne paiera donc plus d'impôt sur ce revenu.
- Accorder une déduction fiscale aux familles qui gardent leurs enfants au foyer **va à l'encontre des principes fiscaux de base** : une personne qui n'exerce pas d'activité

rémunérée ne saurait faire valoir de déduction fiscale. Accorder des allègements fiscaux aux parents qui assurent eux-mêmes la garde de leurs enfants constitue donc une violation des principes de l'égalité de traitement et de l'imposition selon la capacité économique. Toutes proportions gardées, c'est un peu comme si on accordait une déduction pour frais de transport à une personne qui travaille à la maison.

- Comme il s'agit d'une déduction fiscale et non d'une allocation pour enfant, **seules les familles disposant de hauts revenus pourront en profiter**. Depuis la dernière révision de l'imposition des familles, près de la moitié d'entre elles ne sont plus soumises à l'impôt fédéral direct, et 60% paient tout au plus 600 francs
- Plutôt que des rabais fiscaux pour une poignée de privilégié-e-s, nous sommes en faveur d'une politique familiale qui profite à l'ensemble de la population. Avec les 1,4 milliard de pertes de recettes fiscales, on pourrait - par exemple - augmenter les actuelles allocations pour enfant de 60 francs par mois et par enfant.

Conclusion

L'initiative de l'UDC « pour les familles » est un marché de dupes. Le soutien que présume l'intitulé du texte est, en réalité, un cadeau fiscal à une minorité de familles disposant d'un revenu élevé qui aura des conséquences considérables sur les finances des cantons. En introduisant une prime aux foyers traditionnels, l'initiative va inciter les femmes à abandonner la vie active pour rester à la maison et garder les enfants, favorisant les familles qui n'ont pas besoin d'un deuxième salaire pour vivre. Une incitation socialement et économiquement tout simplement inacceptable. Raison pour laquelle l'alliance s'y oppose avec détermination.

Devenez membre d'alliance :
www.non-initiative-familles.ch